

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre 2021

Date de convocation : 17 novembre 2021

Date d'affichage : 17 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseiller absent excusé : 01

Nombre de conseiller absent ayant donné pouvoir : 01

Nombre de conseiller absent n'ayant pas donné pouvoir : 00

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre novembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de AUBRET Alain.

Étaient présents : AUBRET Alain, MORIER Yves, MONTET Evelyne, LACROIX Delphine, FOIVARD Anne-Marie, GACHON Anne-Marie, JAVOUHEY Alexandre, COMMOY Alain, PERRIN Sébastien, GEAY Walter.

Absent excusé : VILLECOURT Laurent.

Procuration : VILLECOURT Laurent à AUBRET Alain.

La séance est ouverte à 19 h 01.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. MORIER Yves est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

M. Aubret demande aux Conseillers Municipaux s'ils souhaitent apporter des modifications au procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

SALLE DES FETES - TRAVAUX

Mme Lacroix se retire pour ne pas prendre part aux débats.

M. Salomon de Figural Architectes présente une nouvelle proposition pour la salle des fêtes. Il lui avait été demandé de prévoir un local de rangement de 20 m² minimum.

Le Conseil Municipal débat sur le projet.

Suite à la dernière réunion, M. Salomon confirme qu'il n'est pas obligatoire de revoir tout le système de ventilation à partir du moment où les fenêtres sont réglementaires.

M. Aubret demande le coût approximatif du projet présenté. M. Salomon estime que l'enveloppe est de l'ordre de 200 000 € à 300 000 € HT.

A titre de comparaison, M. Geay demande le coût pour la construction d'une salle des fêtes neuve. M. Salomon confirme qu'il faut compter 2 500 € du m². Pour une salle des fêtes à peu près similaire à celle actuelle, il faudrait donc prévoir environ 525 000 € HT sans l'aménagement extérieur.

Dans le cadre du dossier sur l'accessibilité, la Commune se doit de mettre aux normes la rampe d'accès ou bien de trouver une autre solution pour rendre la salle accessible aux personnes à mobilité réduite. Il existe une possibilité de demander une dérogation auprès des services de l'Etat en justifiant le fait que le coût est disproportionné par rapport à ce que rapporte la salle. Par ailleurs, il existe déjà une rampe pour les personnes à mobilité réduite qui est praticable. De plus, une personne ne loue pas la salle pour elle seule : il y a toujours beaucoup de monde qui peuvent aider au cas où. Toutefois M. Salomon informe qu'il y a peu de probabilités que la dérogation soit accordée ; une Commune étant plus ou moins supposée avoir des moyens financiers et une capacité d'endettement plus importante qu'un artisan / commerçant obligé de se mettre aux normes avec des moyens plus faibles.

M. Geay explique que dans le cadre de la création d'une aire de jeux, la Commune doit obligatoirement acheter

du terrain. De ce fait, cet achat pourrait aussi servir pour la création d'une salle des fêtes éventuellement. Il ajoute que dans quelques années la salle des fêtes actuelle aura très probablement besoin de travaux onéreux ; comme le toit notamment.

Si le Conseil Municipal souhaite créer une aire de jeux à proximité de la salle des fêtes ; il y aura alors une incompatibilité. En effet il est souhaité que la salle soit éloignée des habitations pour limiter les nuisances ; mais en même temps une aire de jeux doit se trouver dans une zone déjà urbanisée pour que les parents laissent venir jouer leurs enfants dans un lieu plus rassurant qu'un site éloigné.

M. Salomon précise qu'avoir une salle des fêtes et une aire de jeux sur un même site est quelque chose qui correspond à une demande.

M. Salomon explique que pour aider le Conseil Municipal à prendre sa décision il est possible de chiffrer le projet qui consiste à travailler sur la salle actuelle ; mais également chiffrer le projet d'une nouvelle salle.

Mme Gachon suggère de conserver la salle des fêtes actuelle mais de baisser la jauge pour limiter les nuisances.

Mme Foivard demande si la Commune est sûre de pouvoir construire si elle achète un terrain en zone non constructible. Il lui est répondu que la carte communale prévoit que dans les zones "non constructibles" il est possible de construire ou installer des "équipements collectifs". Ce point mérite d'être confirmé cependant.

M. Aubret interroge sur le fait de savoir si le projet consisterait en une rénovation de la salle actuelle ou en la création d'une nouvelle.

Mme Foivard et Mme Gachon estiment que la salle des fêtes actuelle est suffisante et qu'il n'y a pas besoin d'en créer une nouvelle.

M. Perrin suggère d'ouvrir une porte sur la façade nord. M. Geay n'est pas favorable à cette proposition. Le fait de permettre une sortie du côté nord créerait des nuisances supplémentaires. Les gens sortiraient inévitablement par cette porte pour discuter, fumer, boire, etc. De ce fait, les riverains subiraient des nuisances également sur la façade nord ; ce qui est peu le cas actuellement.

M. Salomon émet une hypothèse qui consisterait à faire autre chose de la salle des fêtes. C'est-à-dire qu'elle pourrait être destinée à un restaurant ; à un (ou des) bureau(x) pour des artisans / commerçants, etc.

M. Salomon explique que si 2 salles sont créées et qui proposeraient les mêmes services ; alors il suffit qu'une seule d'entre elles soit aux normes au niveau de l'accessibilité.

M. Javouhey demande quel est le budget pour un élévateur. Dans l'esquisse proposée par M. Salomon, un élévateur est prévu, car il n'est pas possible de mettre la rampe d'accès actuelle aux normes. M. Salomon précise que le coût est de l'ordre de 15 000 € environ. La maintenance annuelle serait de 1 000 € approximativement.

M. Perrin précise que, bien que le Conseil Municipal débâte sur le projet de la salle des fêtes, M. Salomon a présenté un projet qui correspond aux critères qui lui ont été soumis ; c'est-à-dire :

- la mise en accessibilité de la salle,
- la suppression de la sortie de secours existante jugée dangereuse,
- ainsi que la création d'un local de rangement.

La date butoir pour la demande de subvention auprès du Département est fixée au 31 décembre 2021. M. le Maire juge toutefois que les délais sont trop courts pour présenter un projet qui soit suffisamment réfléchi.

M. Commy estime que d'une manière générale les projets n'avancent pas suffisamment. Il est nécessaire de prendre des décisions à un moment donné et souhaiterait plus d'ambition dans les projets actuels et futurs.

M. Aubret explique que les dossiers sont parfois longs à traiter parce qu'il y a les délais administratifs, les délais

d'intervention des entreprises, etc.

Concernant le projet de la salle des fêtes, il précise qu'il s'agit simplement de se laisser du temps pour mûrir la réflexion. Le projet est relativement important. Par conséquent, il est nécessaire de se renseigner, débattre, afin de trouver la solution la plus adaptée.

De ce fait, M. Aubret interroge le Conseil Municipal sur le fait de se laisser le temps de la réflexion.

Le Conseil Municipal se prononce, après un vote à bulletins secrets :

Votants : 10 (1 procuration)

Abstention : 0

Blanc : 0 Nul : 0

Exprimés : 10

9 voix "pour" 1 voix "contre"

Majorité absolue : 6

"Se laisser le temps de la réflexion" est adopté.

M. le Maire s'engage à ce que ce projet soit travaillé et réfléchi au cours des prochaines réunions.

Il présente un tableau sur les avantages et les inconvénients de la rénovation ou de la création. Il demande aux Conseillers Municipaux de compléter ce tableau afin d'avancer sur la réflexion à mener :

RÉNOVATION DE LA SALLE JEAN DELCOURT :

Avantages :

- Salle ayant une valeur sentimentale pour les personnes vivant depuis longtemps sur la Commune
- Parking récent et escalier refait à neuf
- Climatisation réversible neuve
- Salle existante

Inconvénients :

- Le coût de la rénovation est élevé. Pour quels résultats ?
- Refaire la totalité ou une partie de la salle (mise aux normes) ?
- Nuisances pour le voisinage
- Installation d'un élévateur pour l'accessibilité
- Frais d'entretien ; et d'importantes et petites réparations qui vont revenir très régulièrement

CRÉER UNE SALLE NEUVE :

Avantages :

- Eliminer les nuisances au Carrège
- Salle aux normes
- Salle belle et pratique
- Aire de jeux à côté

Inconvénients :

- Coût élevé
- Sur quel terrain ? Voir les règles d'urbanisme
- Coût de l'achat du terrain
- Déplacement des nuisances

SUBVENTIONS 2022 - VOIRIE

Il est rappelé que le dossier de demande de subvention au titre du programme de voirie 2022 est à déposer avant le 31 décembre 2021.

M. Javouhey donne des explications sur les travaux proposés. Il s'agit de la Route de Marchangy et de la Route de la Vallée. L'enveloppe prévisionnelle est de 40 000 € HT environ.

Concernant le programme de voirie 2021, celui-ci ne pourra pas être réalisé d'ici cette fin d'année. Il sera donc prévu en 2022.

M. Morier ajoute qu'il faut faire des fossés.

De plus, le Syndicat des Eaux de Pouilly sous Charlieu (SIADep) demande aux Communes leur programmation de travaux prévus en 2022 et même 2023 si possible.

SUBVENTIONS 2022 - ENVELOPPE DE SOLIDARITE

Comme pour la voirie, les dossiers doivent être transmis au Département avant le 31 décembre.

Le devis de la Sté Concept Jardin peut être présenté pour les allées du cimetière. Le coût est de 6 638,00 € HT.

La Sté Villecourt a transmis son devis pour la peinture des volets + portes des anciens gîtes ; + portes pour l'église. Le coût est de 4 780,072 € HT soit 5 736,86 € TTC.

M. Aubret interroge le Conseil Municipal pour savoir s'il y a lieu de présenter un ou deux dossiers cette année. Le Conseil décide de présenter les 2 dossiers.

ASSAINISSEMENT

Le résultat de l'appel d'offres concernant le Schéma Directeur d'Assainissement a été transmis à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au Département.

Mme Sophie Montet chargée de l'étude du dossier au sein du Département a appelé le mardi 23 novembre pour dire qu'elle jugeait l'offre très chère (44 446 € HT). Son estimation était de 20 000 € ; ce qui fait une importante différence.

M. Nicolas Matray, technicien à Charlieu-Belmont Communauté a été contacté. Selon lui, les prix sont ceux couramment utilisés. Il a demandé toutefois conseil auprès de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le transfert de compétences à Charlieu-Belmont Communauté. Il transmettra sa réponse par la suite.

M. Aubret rappelle que le marché avec le bureau d'études Réalités Environnement ne peut pas être signé sans l'accord du Département.

Par ailleurs, M. Commy souhaite savoir si la fuite d'eau à la station du Bourg a été réparée. M. Morier l'informe qu'il n'y a plus de problème.

M. Aubret explique que lors du transfert de la compétence "eau et assainissement", Charlieu-Belmont Communauté va tout reprendre (fonctionnement des stations comme l'investissement) et que les Communes n'auront pas à participer financièrement. Toutefois, la redevance pourra augmenter si besoin. Les recettes devant couvrir l'intégralité des dépenses.

ADHESION AU SCOT DU ROANNAIS

Suite au travail en cours depuis début 2021, les exécutifs des trois SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Nord du département de la Loire, ainsi que les Présidents des cinq établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés, ont engagé une réflexion sur un projet de fusion des périmètres desdits SCoT afin d'assurer une mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement. Cette démarche a vocation à aboutir à l'extension du périmètre du SYEPAR (SYndicat d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais) avec l'adhésion de trois membres supplémentaires :

- la Communauté de Communes de Charlieu-Belmont Communauté,
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

Il est à noter qu'une contribution sera versée par Charlieu-Belmont Communauté de l'ordre de 1,16 € par

habitant au cours des deux premières années.

L'adhésion d'une Communauté de Communes à un syndicat mixte doit être subordonnée à l'accord de ses Communes membres à la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Charlieu-Belmont Communauté adhère au SCoT du Roannais.

URBANISME - DEMATERIALIZATION

La dématérialisation des demandes d'autorisations du droit du sol (ADS) sera effective à compter du 1^{er} janvier 2022 (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, démolir et aménager). Dans ce cadre il y a lieu de délibérer sur les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) pour la saisine par voie électronique (SVE).

Mme Lacroix ajoute que la dématérialisation permettra de réduire le nombre très important de dossiers "papier". M. Geay ajoute qu'une sauvegarde dématérialisée serait intéressante. Charlieu-Belmont Communauté avait proposé une solution mutualisée mais le coût était assez élevé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Conditions Générales d'Utilisation pour la saisine par voie électronique.

LOGICIELS INFORMATIQUES

Dans le cadre du passage à la DSN (Déclaration Sociale Nominative) au 1^{er} janvier 2022, plusieurs communes ont souhaité en profiter pour changer de prestataire de logiciels car la société actuelle, Eksaé, augmente chaque année ses prix et ajoute de nouvelles prestations à chaque changement législatif.

Pour la Déclaration Sociale Nominative (DSN) le devis était de :

- Coût annuel : 420.00 € HT soit 504.00 € TTC. Ce qui faisait passer le coût annuel de la maintenance / assistance à 1 625,36 € HT soit 1 950,44 € TTC.
- Assistance mise en place : 495.00 € HT soit 594.00 € TTC
- Formation : 690.00 € HT (pas de TVA)

Le coût annuel avec la Sté Eksaé était encore appelé à augmenter car d'ici 2023, les Communes devront passer à la M57, nouveau référentiel budgétaire et comptable.

Devant ces augmentations des coûts réguliers, plusieurs communes ont décidé de changer de prestataire : Boyer, Villers, St Hilaire sous Charlieu, Nandax, et le SIVOM.

Le devis de la Sté Berger Levrault s'élève à :

- 1 145,00 € HT pour l'achat des logiciels (comptabilité, paie, élections, etc...).
- 335,00 € HT d'installation
- 700,00 € HT de récupération de données pour la comptabilité
- 790 € HT pour la formation comptabilité (prix en baisse si la formation est groupée)
- 790 € HT pour la formation paie (prix en baisse si la formation est groupée)
- 395 € HT pour la formation dette et immobilisation (prix en baisse si la formation est groupée)

Le total se chiffre donc à 4 155,00 € HT. Ce coût est bien sûr important, mais les délais étaient très serrés. Par ailleurs, Charlieu-Belmont Communauté souhaite depuis déjà longtemps que toutes les Communes soient équipées du même logiciel afin de pouvoir mieux mutualiser les besoins et être opérationnels en cas d'absence d'une secrétaire de mairie. D'autre part, toutes les mairies les plus importantes en termes de population sont déjà clientes auprès de la Sté Berger Levrault (Charlieu, Briennon, St Denis de Cabanne, Charlieu-Belmont Communauté, etc.).

Concernant la maintenance annuelle, le coût est de 884,33 € HT soit 1 061,19 € TTC / an tout compris. A chaque fois qu'il y aura un changement réglementaire, le coût doit normalement rester le même.

CHAUDIÈRE

Suite à l'installation de la chaudière, la Sté Antargaz réclame des certificats de conformité. La Sté Rivollier a délivré ces documents. La livraison a été déclenchée puisque la citerne a été remplie le 12 novembre. Il semblait donc que la Sté Antargaz avait tous les documents qu'elle souhaitait. Or, elle a renvoyé un mail le 16 novembre réclamant un certificat de conformité modèle 3. Ce mail a été transféré à la Sté Rivollier pour qu'elle fasse le nécessaire.

Par ailleurs les thermostats posés par la Sté Rivollier ne correspondent pas à ce que préconise la Sté De Dietrich (marque de la chaudière). Si ceux-ci étaient mis en fonctionnement alors la garantie de la chaudière ne fonctionnerait pas. La Sté Rivollier et la Sté MEN sont venues ce mercredi 24 novembre pour faire le point. La Sté Rivollier va refaire des travaux pour être en conformité.

Pour la période 2022 / 2023 le coût de la maintenance annuelle sera de 119 € HT.

CHAPELLE

M. Geay Jean-François, de la Paroisse St Nicolas des Bords de Loire, a téléphoné pour savoir où en était le projet de restauration des statues.

Il est nécessaire de penser à la restauration des statues mais également de la chapelle dans sa globalité.

Un programme de dépenses par année serait à mettre en place. Mme Foivard propose de refaire les piliers en 2022.

M. Morier propose de contacter la société de maçonnerie Thévenet car son travail avait été satisfaisant pour les pierres jaunes du bâtiment des anciens gîtes.

ECLAIRAGE DE LA CHAPELLE ET DE L'EGLISE

M. Gouilloud du SIEL Territoire d'Energie est venu le mercredi 10 novembre pour présenter le projet.

Pour la chapelle, les travaux s'élèvent à 6 161.67 € HT mais la Commune bénéficie d'une aide de 55 %. Le coût restant à charge serait donc de 2 772.75 €.

Concernant l'église le coût serait de :

Pour 3 faces : 45 437 € mais restant à charge de 20 446 € pour une aide 55 %.

Pour la 4^{ème} face : 5 180 € avec un restant à charge de 2 331 € grâce à une aide de 55 %/

Le total s'élève donc à : 50 618.56 € HT

Restant à charge : 22 778.36 € (Aide 55 %)

M. Commoy estime qu'il faut avancer dans les projets. Les coûts sont toutefois importants. M. Morier explique que les travaux peuvent éventuellement être moins chers en ne passant pas par le SIEL Territoire d'Energie. Toutefois, dans ce cas là, la Commune ne bénéficie pas de subventions, et la maintenance n'est pas prise en charge par le SIEL comme c'est le cas pour l'éclairage public.

Le projet proposé par le SIEL Territoire d'Energie consomme très peu.

Après débat, le Conseil Municipal décide de valider à l'unanimité les travaux pour l'éclairage de la chapelle.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU CARRÈGE

Lors de la même réunion que pour l'église et la chapelle, M. Gouilloud a présenté le projet pour la dissimulation des réseaux au Carrège.

Le détail est présenté au Conseil Municipal mais globalement le projet est estimé à :

- Poste "Les Gouttes" : 227 635.44 € HT mais restant à charge pour la Commune de 110 645.06 €.

- Poste "Les Paquis" : 137 270.00 € HT mais restant à charge pour la Commune de 66 770.00 €.

Total : 364 905.44 € HT mais restant à charge pour la Commune de 177 415.06 €.

M. Aubret estime qu'il ne s'agit pas d'une priorité mais que le chiffrage de ce projet permet d'avoir un premier aperçu des dépenses à engager le cas échéant.

QUESTIONS DIVERSES

- Il a été constaté le 2 novembre qu'il y avait un problème de fuite d'eau à la salle des fêtes. Des tuiles semblent déplacées ou cassées. La Sté Rivollier a été contactée pour lui demander d'intervenir rapidement, mais finalement la réparation a été réalisée par M. Aubret et M. Morier le 3 novembre.

- Concernant le problème de chaudière pour le logement Chemin du Bourg, un devis a été demandé à la Sté MSDR. Le coût est de 428,00 € HT. Pour rappel, le devis de la Sté Thermi Dépannage était de 509,53 € HT soit un écart de 81,53 € HT. Le devis de la Sté MSDR a été accepté rapidement car les travaux sont urgents : la locataire doit remettre de l'eau pratiquement tous les jours sinon la chaudière se met en sécurité. M. Poyet a changé les pièces préconisées par la Sté Thermi Dépannage mais le problème persiste. Il est toujours en cours d'intervention.

- Pour information la Sté MSDR est venue pour déboucher les égouts car les toilettes de la mairie et du logement au-dessus étaient bouchés. Il a fallu rechercher tous les regards car ceux-ci avaient été recouverts.

- La Sté MSDR est également venue poser une prise pour les guirlandes de fin d'année sur la façade "est" de la mairie.

- Le Centre de Gestion informe les Communes de l'obligation à venir de la Protection Sociale et Complémentaire (PSC). Il s'agit très probablement du même dispositif que celui qui existe dans le privé avec la mutuelle prise en charge en partie par l'employeur.

- Charlieu-Belmont Communauté a envoyé un mail pour informer les Communes du "Plan rénovation des ponts" mis en place par la banque des territoires dans le cadre du Plan de relance.

- Une offre d'emploi est diffusée pour un poste d'agent chargé de l'accueil et du secrétariat au sein de Charlieu-Belmont Communauté.

Une offre d'emploi est également diffusée pour un poste de secrétaire de mairie à Marcilly le Châtel en urgence. L'Office du Tourisme recherche aussi un guide-conférencier / responsable accueil et qualité.

- Une formation gratuite des Elus à la gestion de crise est proposée par le SDIS 42 : *"La formation durera 3 h environ sous la forme d'un exercice en salle de réalité virtuelle. Personne ne sera mis en difficulté, l'objectif étant d'apprendre au travers la simulation d'une situation pouvant impacter le territoire"*.

Il s'agit des tempêtes, événements exceptionnels, accidents majeurs, inondations. Les objectifs sont : appréhender les risques du territoire ; connaître les interlocuteurs (pompiers, police nationale, gendarmerie, SAMU...) ; détecter la situation de crise et activer le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ; gérer l'imprévisible ; accompagner le retour à la normale.

- La Fililère Gérontologique du Roannais organise une action de prévention collective le jeudi 2 décembre à la salle Diapason à Roanne (aidants proches de la personne âgée en perte d'autonomie : quelles aides humaines, financières et techniques ?).

- Le panneau "cédez-le-passage" Route de la Chapelle débouchant sur la Route de la Noaille (Route Départementale 482) est retombé.

- Les demandes de subventions commencent à arriver : AFM Téléthon ; Restos du Coeur. Celles-ci seront

soumises à délibération lors du vote du budget 2022.

- Le plan de la voie verte a été transmis à M. Fayolle, président du Syndicat des Eaux de Pouilly sous Charlieu (SIADep) afin qu'il puisse voir avec la Sté Véolia et l'Agence Régionale de Santé (ARS), quelles sont les conditions pour réaliser le parking projeté pour la voie verte.

- Le mur vers l'église est cassé. Ce mur appartiendrait à la Commune selon M. Louis Fargeat, ancien maire. Il a été demandé à M. Descharmes s'il pouvait aider pour remettre la grosse pierre jaune tombée.

- Tous les Conseillers ont reçu le mail de Charlieu-Belmont Communauté pour un temps d'échanges le lundi 6 décembre à 18 h 00 à Charlieu dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Il faut confirmer sa présence avant le 25 novembre.

- Il a été signalé que le véhicule garé régulièrement devant les bouteilles de gaz de l'église était gênant. Il est par ailleurs noté qu'il y a d'autres stationnements gênants sur la commune.

Mme Foivard suggère d'installer un panneau "stationnement interdit" afin que l'information soit très claire pour les gens.

- Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, Charlieu-Belmont Communauté organise des portes ouvertes aux déchetteries le samedi 20 novembre à Belmont de la Loire pour les 10 ans de sa création ; et le samedi 27 novembre à Pouilly sous Charlieu pour les 20 ans.

- Il est demandé de penser à mettre hors gel tous les points d'eau.

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable du SIEVS (Syndicat des Eaux de St Maurice lès Châteauneuf) sera transmis par mail à chaque conseiller pour en prendre connaissance.

- Mme Montet informe que lors de la dernière réunion intercommunale pour les déchets, il a été décidé que la Redevance Générale Incitative (RGI) n'augmentera pas pour la 8^{ème} année consécutive.

- M. Morier explique que lors de la dernière réunion pour la piscine intercommunale, les chiffres étaient bien supérieurs à ceux annoncés lors de l'appel d'offres (en dehors de la hausse des prix importante due à la conjoncture actuelle).

- Mme Cécile Cukierman convie les Elus à un cocktail dînatoire le 18 décembre de 17 h à 20 h à Ambierle.

- Un point est fait sur l'application PanneauPocket. Les statistiques font ressortir que 38 % des foyers de la Commune sont abonnés.

- Un problème électrique a été signalé à la salle des réunions : il y a des micro-coupures. Il est proposé de changer de multiprises dans un premier temps ; ainsi que de ne pas mettre tous les appareils sur la même prise.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 15 décembre à 19 h 00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 46.